

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

CELLULE DE L'ENSEIGNEMENT



BP 34430
Yaoundé

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

EDUCATION UNIT

N° 0074

/CRP/MINFOF/SG/CE/CEA1

Yaoundé, le
the

23 MAI 2017

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE (PRESS RELEASE)

Le Ministre des Forêts et de la Faune porte à la connaissance des personnels Agents de l'Etat, Contractuels d'Administration et Fonctionnaires des catégories C et B relevant de son département ministériel, des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural ; du Tourisme et des Loisirs ; de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ; de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, ainsi que ceux des Organismes Publics et Parapublics, des Collectivités Territoriales Décentralisées, des ONGs et des Projets de conservation installés au Cameroun et intervenant dans les domaines de la Conservation de la Faune et de la Gestion des Aires Protégées, qu'il est ouvert pour le compte de la Promotion 2017-2019 de l'Ecole de Faune de Garoua (EFG), une formation de Spécialiste de la Faune et des Aires Protégées, pour les cycles et effectifs suivants :

- Pour le Cycle C 20 (vingt) places, dont 15 prioritairement en service dans les aires protégées ;
- Pour le Cycle B 20 (vingt) places, dont 15 prioritairement en service dans les aires protégées.

1. Les conditions de candidatures sont les suivantes :

Pour le Cycle C :

- Etre âgé(e) de 40 ans au plus au 1^{er} janvier 2017 ;
- Etre **Agent Technique** (en Foresterie, Agriculture, Tourisme, Zootechnie, Sciences halieutiques, Sciences vétérinaires), **Agent de l'Etat** ou **Agent Technique Adjoint des Eaux et Forêts** titulaire du BEPC ou du GCE/OL dans trois (03) matières scientifiques au moins ou de tout autre diplôme jugé équivalent ;
- Etre disposé(e) à se conformer scrupuleusement aux exigences du Règlement Intérieur de l'EFG, consultable sur le site www.ecoledefaune.org.

Pour le Cycle B :

- Etre de nationalité camerounaise ;
- Etre âgé (e) de 40 ans au plus au 1^{er} janvier 2017 ;

- Etre **Technicien(ne) ou Technicien(ne) Supérieur (e)** (en Foresterie, Agriculture, Agroforesterie, Tourisme, Zootechnie, Sciences Halieutiques, Sciences Vétérinaires) ou **Contractuel (le) d'Administration** titulaire du Baccalauréat scientifique, du GCE/AL dans deux (02) matières scientifiques au moins ou de tout autre diplôme jugé équivalent ;
- Etre disposé (e) à se conformer scrupuleusement aux exigences du Règlement Intérieur de l'EFG, consultable sur le site www.ecoledefaune.org.

2. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une demande manuscrite timbrée adressée au Ministre des Forêts et de la Faune ;
- Une photo d'identité format 4x4 ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- L'acte liant le candidat à l'Etat pour ce qui est des postulants relevant des administrations publiques, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Organismes Publics et Parapublics ;
- Une lettre de recommandation pour ce qui est des postulants relevant des ONGs et Projets de conservation ;
- Un avis motivé de l'autorité hiérarchique directe ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois attestant que le candidat est apte à exercer les travaux de terrain liés à la gestion de la faune et des aires protégées ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Un reçu attestant du paiement des frais de candidature s'élevant à 20.000 FCFA pour le **Cycle C** et 25.000 FCFA pour le **Cycle B**, à verser auprès du billeteur (Mme MOUKOURI Marie Noel) sis à la Porte 1732 de l'Immeuble Ministériel N°2 à Yaoundé.

3. Délai des dépôts des dossiers :

Les dossiers complets devront être déposés au bureau du Chargé d'Etudes Assistant N°2 de la Cellule de l'Enseignement (Porte 1732) du Ministère des Forêts et de la Faune, 17^{ème} étage de l'immeuble ministériel N°2, au plus tard le vendredi 11 août 2017 à 15h30mn, délai de rigueur.

Ampliations :

- CRTV RADIO
- SOPECAM
- MINADER
- MINTOUL
- MINEPDED
- MINEPIA
- ANAFOR
- Ecole de Faune de Garoua
- Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo
- Toutes Directions / MINFOF
- Toutes DR / MINFOF
- Tous Services Conservation APs
- Affichage
- Chrono/Archives

